



## A quoi va servir mon vote ?

### La consultation au CSE

Pour toutes les décisions importantes qui impactent les salariés, la loi oblige l'entreprise à demander l'avis des élus des salariés.

Cela veut dire que vos élus peuvent influencer le projet et l'améliorer dans votre intérêt.

Le CSE prenant ses décisions à la majorité, il est important d'avoir des élus impliqués et compétents, capable d'échanger sans appréhension face à la direction.

Plus un syndicat a de voix aux élections, plus il a d'élus au CSE. Donc il aura plus de pouvoir pour influencer, améliorer voire faire barrage à un projet jugé mauvais pour les salariés.

**Donc quand vous voterez pour une personne sur une liste, vous donnerez de la force à toute la liste et au syndicat qu'il représente.**



**Votre vote influencera directement vos futures conditions de travail**

**EN FEVRIER  
JE VOTE**

